

AVIS AU PUBLIC

Modifications du règlement général de la circulation

Il est porté à la connaissance du public que le collège des bourgmestre et échevins lors de sa séance numéro 2024/11 du 25 mars 2024 a édicté la modification ponctuelle et à durée déterminée du règlement de circulation de la commune de Hesperange suivante :

Référence	Objet
2024/11a18	Itzig, rue de Sandweiler – travaux de marquage le 08.04.2024

Le texte de ladite délibération est à la disposition du public à la maison communale, où il peut en être pris copie sans déplacement.

Hesperange, le 5 avril 2024.

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le secrétaire,



Le bourgmestre,

